

Les enseignants du collège Molière  
de Chennevières-sur-Marne  
avec leurs sections SNES, SNFOLC et SUD

A Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale  
sous couvert du chef d'Établissement

Objet : Demande d'une réouverture de classe de 4<sup>e</sup>

A Chennevières-sur-Marne, le 31 août 2022

Madame la Directrice,

Nous nous permettons de revenir vers vous à propos de nos effectifs de 4<sup>e</sup>. Il a été décidé, lors de l'année scolaire précédente, de supprimer dans notre collège une classe de 5<sup>e</sup> et une classe de 4<sup>e</sup>. Nous savions que ces suppressions poseraient de gros problèmes à la rentrée et vous avons demandé en urgence une audience. Nous l'avons obtenue le 7 juillet 2022. Malgré tous les chiffres que nous avons mis en avant, la réouverture des classes avait été refusée. Les parents d'élèves de Champigny qui avaient été invités à quitter le collège ont, comme nous vous l'avions signalé, déposé un recours au tribunal administratif et leurs enfants ont finalement obtenu leur dérogation.

Nous sommes donc dans la situation que nous avons prévue en juillet dernier. Lors de notre audience, M. Lanez nous avait assuré qu'il n'y aurait pas de classe avec plus de 30 élèves en raison d'un taux d'évaporation pendant les vacances.

*In extremis*, il y a deux jours, une classe de 5<sup>e</sup> a été réouverte et nous en sommes soulagés. Nous rencontrons cependant exactement les mêmes immenses difficultés pour les classes de 4<sup>e</sup> : nous constatons en effet à ce jour qu'il y a des effectifs de 32 élèves dans 2 classes de 4<sup>e</sup>, de 31 dans 1 autre et de 30 dans la dernière. Cela n'est pas tenable, ni pour des raisons de sécurité – que nous vous avons déjà signalées – ni pour des raisons pédagogiques. Comment peut-on dans de telles conditions prévoir l'accueil et l'inclusion de nos élèves d'ULIS, qui sont régulièrement accompagnés en classe par des AESH ? L'inclusion des élèves porteurs de handicap ne doit pas être sacrifiée, ni le suivi de tous les élèves d'une même cohorte. Les collègues concernés par ces classes surchargées, très inquiets, rempliront le registre hygiène et sécurité du collège.

Nous voyons chaque année, et de plus en plus, à quel point les calculs d'ouverture et de fermeture de classe, à l'élève près et sans compter les élèves d'ULIS inscrits, mettent en difficulté tous les personnels, les enseignants, les parents et *in fine* les élèves.

Désarmés par la situation, nous nous sommes, comme nous l'avions prévu, réunis aujourd'hui en heure d'information syndicale. Nous avons posé un préavis de grève illimitée pour la rentrée dès juillet dernier. Nous avons voté le maintien de cette grève. Elle sera effective à partir de lundi 4 septembre et une majorité de collègues est décidée à la suivre.

Nous demandons l'ouverture immédiate d'une 5<sup>e</sup> classe de 4<sup>e</sup> (avec le taux horaire légal de 29h), ainsi que 3h supplémentaires pour la 5<sup>e</sup> qui a été réouverte mais qui ne bénéficie pour l'instant que de 26h.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire en notre engagement sincère et profond en l'école publique.

Les enseignants du collège Molière avec leurs sections SNES, SNFOLC et SUD